

## Dans quelles mairies se rendre ?

- Mairie de Boulay
- Mairie de Bouzonville
- Mairie de Faulquemont
- Mairie de Maizières-lès-Metz
- Mairie de Metz
- Mairie de Montigny-lès-Metz
- Mairie de Rémilly
- Mairie de Saint-Avold
- Mairie de Woippy
- Mairie de Peltre, DR mobile sur 3 jours par semaine

**Vous n'avez pas internet  
ou vous avez des  
difficultés à l'utiliser :  
un point numérique et son  
médiateur sont à votre  
disposition à la  
préfecture :**

9 place de la Préfecture  
BP71014  
57034 Metz

**Du lundi au vendredi  
de 08:30 à 12:30 et de 13:30 à 15:30**



La liste des 27 mairies équipées d'un dispositif de recueil en Moselle est consultable sur :

<http://www.moselle.gouv.fr/Demarches-administratives/Particuliers/Carte-nationale-d-identite#N358>



**Je gagne du temps lors de mon déplacement en mairie :**

**Je fais une pré-demande en ligne de CNI ou de passeport**

Depuis le 14 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité doivent être effectuées auprès des 27 communes du département équipées d'un ou de plusieurs dispositifs de recueil.

Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez faire une pré-demande de carte d'identité ou de passeport en ligne en vous connectant sur le site internet :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>

Pour accéder à ce service, vous devez disposer d'une adresse électronique et créer votre espace personnel ANTS, sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par vos soins.

## Comment procéder sur le site internet ?

1. Créez votre compte ANTS (vous aurez besoin d'une adresse mel)
2. Sélectionnez "réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité" dans la rubrique "Mon espace identité", puis, sélectionnez le type de titre souhaité (titre d'identité majeur / mineur)
3. Remplissez les champs du formulaire en ligne : le formulaire en ligne permet de recueillir, de façon dématérialisée, les mêmes informations que celles que vous auriez indiquées sur un formulaire Cerfa "papier", c'est-à-dire, l'ensemble des éléments de votre état-civil et de votre filiation, notamment.
4. En cas de perte ou vol de votre carte d'identité, vous aurez besoin d'un timbre fiscal dématérialisé de 25 €
  - Vous achetez en ligne un timbre fiscal dématérialisé en finalisant votre pré-demande **ou**
  - Vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable
5. Après avoir validé votre pré-demande, vous recevrez par mel **un récapitulatif sur lequel figurent le numéro de la pré-demande et un QR code** qui seront nécessaires **pour finaliser votre pré-demande en mairie.**
6. **La liste des pièces justificatives** à joindre à votre dossier vous sera précisée en fin de demande. **Pensez à la noter !**

## Et après avoir effectué ma pré-demande en ligne ?

La pré-demande en ligne permet de gagner du temps. **Vous devez impérativement vous rendre en mairie pour finaliser votre demande.**



**Attention, certaines mairies reçoivent uniquement sur rendez-vous.** Renseignez-vous avant de vous déplacer (*cf. liste des mairies de la Moselle équipées*)

Après avoir effectué votre pré-demande en ligne, vous devez vous rendre dans la mairie de votre choix, muni de :

- votre **numéro de pré-demande de carte d'identité, indispensable à la mairie.** Vous pouvez imprimer le récapitulatif si possible.
- vos pièces justificatives
- votre timbre fiscal dématérialisé (en cas de renouvellement pour perte ou vol)

**En mairie :** l'agent de mairie

- rappelle votre pré-demande dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou au QR code présent sur le récapitulatif
- vérifie les pièces de votre dossier
- recueille vos empreintes
- vous délivre un récépissé indiquant le numéro de votre demande de carte d'identité

Grâce à ce numéro, vous pourrez suivre la production de votre carte d'identité en ligne, sur le site de l'ANTS :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-passeport-CNI>

## Quelles sont les pièces justificatives que je dois joindre à ma demande ?

Les pièces justificatives nécessaires pour demander une carte d'identité dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une ancienne carte d'identité ou d'un passeport.

**La liste des pièces justificatives à joindre à votre dossier vous sera précisée à l'issue de votre pré-demande en ligne.** Cette liste est adaptée à votre situation (majeur ou mineur, première demande ou renouvellement).

**Pensez à la noter et à rassembler ces pièces avant de vous rendre en mairie.**

Vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter la liste des pièces justificatives adaptée à chaque cas sur le site officiel de l'administration française :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

### **RAPPEL :**

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans :

- si vous étiez **majeur** au moment de sa délivrance,
- et si la carte était encore valide le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Hors perte ou vol, la carte nationale d'identité est gratuite.

La pré-demande en ligne d'un titre d'identité est un service gratuit.